

Lettre aux amis de la police et de la gendarmerie

20²³ / n°2
(Janvier 2023 / XV^e année)



Tardi © Casterman

Nécrologie :

Daniel Roche

C'est avec une grande tristesse et une profonde émotion que j'ai appris le décès – le 19 février - de cet historien que j'appréciais au plus haut point et que j'ai eu la chance d'avoir comme directeur à l'Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine durant deux ans.

Comment ne pas éprouver de l'enthousiasme et de la complicité à l'égard de quelqu'un qui écrit (dans *Le Peuple de Paris*) : « il faut encore aimer travailler aux archives, aller en bibliothèque et se plaisir à faire son métier ».

Professeur au Collège de France, ce vrai historien -un des inventeurs de l'histoire de la culture matérielle redonnant toute son importance à la vie quotidienne et ses détails - et vrai pédagogue était l'honneur d'une école historique française (re)tombée aujourd'hui dans les raies de l'idéologie. D'une grande ouverture d'esprit, d'une bienveillance chaleureuse, haïssant le jargon et le mandarinat, adepte du partage au contraire de beaucoup de ses collègues, il a encouragé, « encadré », guidé un nombre impressionnant d'étudiants tant à Florence, qu'à la Sorbonne pour tenter de mettre au jour une société historienne fondée sur l'enrichissement réciproque, la solidarité, l'échange. Dans ce domaine on peut comprendre son sentiment d'échec et l'amertume qui a dominé ses dernières années.

Abonné à cette *Lettre*, grand connaisseur et consommateur des archives, il a toujours encouragé mes recherches « policières » à une époque où s'intéresser à l'institution, à l'ordre était suspect. Il les a d'autant plus encouragées que ces recherches répondaient à un projet qu'il avait lui-même tenté de lancer (mais les munitions et les chercheurs manquaient à l'époque !) à la fin des années 1970. Il s'était souvent réjoui devant moi que ce chantier soit – enfin – ouvert malgré quelques sarcasmes de la « police politique culturelle » dont il n'avait pas de mots assez durs pour stigmatiser – souvent avec un humour ravageur - les figures de proue qu'il comparait aux Staliniens qui dominaient la profession dans sa jeunesse et dont il qualifiait quelques collègues de « tricoteuses » (ces femmes qui campaient au pied de l'échafaud pendant la Terreur).

Historien essentiel des Lumières, il nous laisse une œuvre importante que je ne saurais trop inciter à lire ou relire, quoiqu'insuffisamment connue à mon sens.

Un de ses successeurs à l'IHMC, Christophe Charle, lui rend ici hommage et rappelle les grandes étapes de sa carrière :

<https://www.nonfiction.fr/article-11641-hommage-a-daniel-roche.htm>

Michel Porret lui a consacré sa dernière « Ligne de mire » :

<https://blogs.letemps.ch/michel-porret/2023/02/28/daniel-roche-le-cavalier-des-lumieres-fraternelles/>

... dans laquelle on trouve une conversation de Daniel Roche avec Laurent Mignard.

On trouvera ici l'émission que lui a consacrée Fr. Culture :

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-cours-de-l-histoire/hommage-a-daniel-roche-lumineux-historien-des-lumieres-3888500>

Philippe Bourdrel

Il était écrivain, éditeur, mais également historien et à ce titre on lui doit d'avoir défriché sans préjugés, à partir de recherches originales, de témoignages inédits, des pistes longtemps peu fréquentées du fait de leurs implications politiques et de « l'ambiance » des années 1960-80 : l'épuration sauvage, la cagoule et les cagouleurs pendant l'occupation, la guerre d'Algérie, l'histoire des Juifs...

En dépit de lacunes ou d'erreurs bien compréhensibles du fait de la non accessibilité des archives, il laisse une œuvre de vulgarisation de qualité qui résiste a. bien au temps !

<https://actualitte.com/article/106488/auteurs/deces-de-l-historien-journaliste-et-editeur-philippe-bourdrel>

Réforme de la police

Il en est apparemment de la réforme de la PJ comme de celle des retraites, Les avis divergents, rapports parlementaires, discussions en commission, arguments des policiers et des magistrats n'infléchissent pas le projet porté par le ministre de l'Intérieur qui devrait être mis en œuvre fin 2023.

https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/03/21/reforme-de-la-police-judiciaire-enqueteurs-et-magistrats-continuent-leur-bras-de-fer-avec-le-ministere-de-l-interieur_6166370_3224.html

Violence(s)

En cette période de simplification manichéiste et d'outrance verbale vous aurez remarqué que le mot violence(s) n'est plus séparable de l'épithète « policière(s) »

Il est bien connu que les Black blocs, autonomes ou autres casseurs sont des agneaux qui ne font que résister à une dictature et défendre leurs concitoyens contre une police qui use d'armes de guerre à l'encontre des manifestants.

Deux remarques : je ne savais pas qu'en Ukraine, les armes utilisées étaient des grenades lacrymogènes ou de désencerclement et des LBD.

En revanche, avant de conseiller à ces gentils jeunes gens d'aller faire un stage d'observation (voire participatif) dans une vraie guerre - les destinations ne manquent pas - rappelons leur que les cocktails Molotov dont ils font grand usage sont bel et bien des armes de guerre (pour les bouteilles d'acide et les boules de pétanques je n'ai pas trouvé de références). Conclusion : s'il y a d'évidence des violents dans les forces de l'ordre, il y a pas mal de bourrins parmi ceux qui croient faire la guerre et se prennent pour des résistants...

Exemple :

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/cote-d-or/dijon/temoignage-on-est-prets-a-tout-comment-les-black-blocs-justifient-la-violence-a-dijon-2739102.html>

La parole est à la défense : analyses gendarmiques et policières

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/sainte-soline-plus-qu-indecent-reagit-le-patron-des-gendarmes-a-propos-de-la-polemique-sur-les-secours-empeches-d-intervenir-20230330>

<https://www.lefigaro.fr/vox/societe/matthieu-valet-qui-s-interesse-au-gendarme-gravement-blesse-a-sainte-soline-20230329>

En un combat douteux

J.-M. BERLIERE, R. Fiévet, E. de Chambost, *Histoire d'une falsification : Vichy et la Shoah dans l'Histoire officielle et le discours commémoratif*. Paris, L'Artilleur, 2023, 22€.

Il n'est jamais recommandé d'aller à contre-courant des idées reçues. Notre livre qui visait à revenir à l'histoire et à traquer une vérité forcément nuancée et non à répéter *ad nauseam* que l'Etat français fut le seul ou le principal responsable de la persécution et de la déportation des Juifs de France (Cf discours de MM. Macron et Hollande, 2022 et 2012), a donc été reçu dans un silence médiatique révélateur



J'allais « poster » cette *Lettre* quand nous avons découvert que Calmann-Lévy sortait – le 22 mars – un nouvel opus dans lequel l'historien L. Joly le nouveau pape de la Shoah en France comme l'appelle E. de Chambost a réagi à notre livre paru fin janvier.

A juste titre, Laurent Joly s'est senti visé, car nous ne le ménageons guère dans notre livre et soulignons ses contradictions, raisonnements abscons et affirmations erronées. Mais au lieu de répondre sur des faits précis et référencés – ce qu'on appelle un débat historien -, il s'est livré à une de ces attaques insultantes et pleines de ce dénigrement teinté de mépris dont il s'est fait une spécialité :

Citons-le, pour ne pas déformer sa pensée (note de la page 18) :

« Voir aussi la tribune publiée par J-M Berlière, historien proche de Michel, sur les sites de Causeur et Front populaire en août 2022 : l'auteur, qui peine à comprendre ce qui s'est réellement joué en 1942 (il ne prend pas la mesure de la concession absolument exorbitante du chef de la police René Bousquet aux Allemands le 2 juillet, qui, précisément, fait dès lors de Vichy un complice de la politique nazie, contrairement à 1941 et à 1943 et 1944, où l'Etat français était et redeviendra l'exécutant des rafles antijuives décidées par l'occupant), multiplie les explications confuses, les poncifs, et les saillies grandioses : "peut-on suggérer aux autorités et aux médias que les prochaines commémorations soient traitées avec un peu plus de rigueur et par respect pour les victimes auxquelles on doit la vérité et pas des reconstitutions hasardeuses ? "»

Il ajoute

« En pleine dérive, Berlière a cosigné un pamphlet avec deux amateurs d'histoire, cadres supérieurs à la retraite (c'est nous qui soulignons) invoquant une approche « scientifique et critique de l'Occupation » : Histoire d'une falsification (L'Artilleur, 2023). Pour ces grands détracteurs, celui qui n'écrit pas que les dirigeants de Vichy ont protégé les Juifs français en sacrifiant les juifs étrangers est un « historien officiel », à la fois idéologue, sectaire, opportuniste et malhonnête ! L'inversion du titre de l'essai La falsification de l'histoire, publié par l'auteur de ces lignes, notamment pris pour cible, est significative. C'est bien la réalité historique, établie par des décennies de recherches et des milliers de travaux, que Berlière et ses amis sont amenés à inverser. Encore une fois, si les juifs français ont davantage survécu que les juifs étrangers, c'est précisément parce que Vichy souhaitait se débarrasser de ces derniers. Transformer cette complicité criminelle au génocide des Juifs par les nazis en

politique de « moindre mal » (qui loin d'ailleurs de protéger les Juifs français les a, au contraire, exposés au pire, dès l'été 1942, avec la livraison de plusieurs milliers d'enfants nés en France) relève de l'erreur de raisonnement ainsi que d'une méconnaissance des marges de manœuvre des dirigeants pétainistes et de leurs justifications de l'époque. Quant aux approximations sur le sujet dans les médias et le discours commémoratif, les spécialistes n'ont pas attendu un tel pamphlet, débordant d'aigreur et d'une présomption insensée, pour les pointer. »

Après avoir été l'objet – il y a 20 ans des attaques des derniers stalinien quand, avec Frank Liaigre, nous avons travaillé sur l'attitude du PCF de 1939 à juin 1941, évoqué les assassinats ciblés pas vraiment patriotiques opérés par le groupe des « cadres spéciaux » (*Liquider les traîtres*, Robert Laffont, 2007), ou les crimes commis par des FTPF à l'Institut dentaire en septembre 1944 (*Ainsi finissent les salauds*, Robert Laffont, 2012) me voilà désormais devenu un historien « en pleine dérive ». Au lieu de me caractériser, il me semble que cette expression en dit beaucoup sur Laurent Joly lui-même.

En effet ce vocable n'appartient pas au registre de l'histoire scientifique, du moins telle que je l'ai toujours conçue. Il relève de l'idéologie et d'une génération d'historiens qui a maintenant pignon sur rue dans l'édition et les médias. C'est précisément un des sujets de notre livre, notamment dans sa deuxième partie.

Laurent Joly aurait voulu confirmer ce diagnostic qu'il ne s'y serait pas pris autrement. La dérive dont je suis accusé se rattache à la « doxa » historico-mémorielle sur la période de l'Occupation, dont il est devenu le vigilant gardien.

Car enfin quelle serait ma dérive ?

Apparemment d'avoir osé – après Léon Poliakov, Raul Hilberg, Asher Cohen, Alain Michel et quelques autres historiens- poser deux questions iconoclastes : pourquoi les ¾ de la communauté juive de France ont-ils échappé aux déportations et *-horeasco referens-* le gouvernement de l'Etat français, sa politique, son attitude auraient-ils joué un rôle dans ce « paradoxe français » ? Une idée que même Jacques Sémelin finit – avec beaucoup de gêne et de réticence – par admettre dans son dernier ouvrage. Bien entendu, tout ce qui est excessif est vain. On laissera donc au « spécialiste de la Shoah en France » des affirmations dont la logique semble lui échapper comme celle-ci : « si les juifs français ont davantage survécu que les juifs étrangers, c'est précisément parce que Vichy souhaitait se débarrasser de ces derniers » dont on espère qu'elle lui vaudra à tout le moins une nomination au « Pierre Dac d'or » de l'année et on le laissera méditer sur ce temps essentiel de l'histoire qu'est le futur du passé qu'il ne semble pas connaître. Quant aux « marges de manœuvre » du gouvernement d'un pays vaincu, écrasé, occupé, soumis aux décisions du vainqueur par la loi d'airain d'une convention d'armistice calamiteuse, chacun jugera...

Pour élever le débat et quitter ces marécages fangeux, il n'aura pas échappé aux lecteurs de cet ouvrage indispensable 😊 😊 que le discours de Jacques Chirac en 1995 posait une question essentielle : qui était coupable, la France ou l'Etat français ? René Fiévet dans la 3^e partie de notre livre dissèque longuement et méthodiquement, en juriste, la question : où était l'Etat entre juin 40 et août 44, à Vichy, à Londres, à Alger, au Vercors... ?

Un ami de longue date m'a adressé à ce sujet ce texte inédit qu'il avait rédigé au lendemain du discours de F. Hollande en 2012 qui recoupe cette question fondamentale et apporte un éclairage intéressant. Je le reproduis avec sa permission.

« L'injure faite à René Cassin

Nous étions avertis depuis une semaine : le président prendrait la parole lors de la commémoration de la rafle du Vel. d'hiv. en s'inspirant du discours de Jacques Chirac de 1995. L'analyse pertinente d'un précédent président socialiste sur cette tragédie était donc a priori vouée à être jetée aux poubelles de l'histoire. Faire du discours de Jacques Chirac la référence absolue en la matière n'est pas sans soulever de sérieuses questions, d'autant qu'il est cité de manière toujours tronquée. Ce qui évite d'en relever les contradictions quasi schizophréniques. « Oui, la folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par *l'État français* », déclara Jacques Chirac qui, quelques lignes plus loin, ajoutait : « La France, partie des Droits de l'homme, terre d'accueil et d'asile, la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable ».

François Hollande s'appuie sur cette affirmation pour aller plus loin, se contredisant lui aussi. Relevons une ambiguïté du discours de 1995 : l'« État français » est le nom que le maréchal Pétain et ses acolytes ont donné dès le 10 juillet 1940 à leur nouveau régime né par la suppression de la République. Or, aucuns guillemets n'apparaissent dans le texte de 1995 comme on peut le lire sur les sites officiels. Que faut-il entendre par « État français » ? Vichy, les appareils de l'administration (en premier lieu la police) ou encore ses fonctionnaires ?

À ce premier glissement s'en ajoute un second, bien plus grave : l'assimilation de cet « État français », soumis à l'occupant et collaborateur, à la France elle-même. La République n'est plus et nul ne sait où est passée la Nation. Pourtant, se référant déjà aux Justes de France, aux combattants de Bir Hakeim, Jacques Chirac, niant par là sa précédente affirmation, ajoutait : « Il y a aussi la France, une certaine idée de la France, droite, généreuse, fidèle à ses traditions, à son génie. *Cette France n'a jamais été Vichy.* [...] Elle est dans les sables libyens et partout où se battent les Français libres. *Elle est à Londres, incarnée par le général de Gaulle.* »

François Hollande parle de « l'honneur de la France incarnée par de Gaulle », honneur « défendu par la Résistance », « *la France étant représentée sur les champs de bataille, avec notre drapeau, par les soldats de la France libre* ».

Et bien qu'on nous dise si le déshonneur de la France avec Vichy supplante l'honneur des combattants de la liberté. Ou bien qu'on nous dise ce qu'est la France.

Comment une France incarnée par les Résistants et les Français libres peut-elle en même temps « accomplir l'irréparable » ? Comment qualifier ceux qui montaient de la mine, descendaient des collines ? Doivent-ils être considérés comme des « traîtres » à la France accomplissant cet *irréparable* ? Que sont les pendus de Tulle auxquels le Président se fait un devoir de rendre hommage ? Sont-ils eux aussi à placer dans la charrette d'une France ayant commis un crime, comme l'affirme brutalement notre président : « La Vérité, c'est que ce crime fut commis en France, *par la France.* » Formule qui sonne bien mais au fond ne veut rien dire. Son seul avantage est de donner à mesurer la confusion des esprits : Le régime de Vichy en se mettant au service de la Gestapo a certes contribué au crime perpétré à Auschwitz, mais Auschwitz n'est pas en France. Et la France libre célébrée ici, dépositaire du devoir de restaurer la République et l'indépendance du pays, ne peut être englobée dans cette France artistiquement floue du discours présidentiel.

Si l'on se souvient du magnifique discours d'André Malraux lors de l'entrée des cendres de Jean Moulin au Panthéon le 19 décembre 1964, on est encore plus dérouté : « Aujourd'hui, jeunesse, puisses-tu penser à cet homme comme tu aurais approché tes mains de sa pauvre face informe du dernier jour, de ses lèvres qui n'avaient pas parlé : ce jour-là, elle était le visage de la France. »

En posant de simples questions, on perçoit l'illogisme de ce discours devenu aujourd'hui une sorte de loi, impossible à débattre, gimmick d'autosatisfaction qui nous grandirait rétrospectivement, nous aujourd'hui, dans l'histoire. Piètre consolation au regard des drames de la déportation des Juifs de France.

Rendre la France coupable de la rafle du Vel. d'hiv., par le biais d'une responsabilité collective (J. Chirac : « Il y a une faute collective »), conception que les juristes, les républicains et les démocrates ont toujours récusée, c'est renier la France libre, le sacrifice des résistants et la République. C'est aussi ne rien comprendre à la dimension anti-républicaine du régime de Vichy, établi par un coup de force, sous la férule de l'occupant.

Dès juin 1940, les hommes qui ont rallié Londres ont eu conscience du caractère illégitime du pouvoir de Pétain. Ils ont travaillé à établir la France libre, la seule à pouvoir représenter la France jusqu'au rétablissement de la République — une France en exil n'est pas inconcevable en soi puisque le pays était soumis à l'occupant.

Le Manifeste du 27 octobre, signé du général de Gaulle, est d'une clarté irréfragable : « Cédant à une panique inexcusable, des dirigeants de rencontre ont accepté *et subissent la loi de l'ennemi*. [...] l'organisme sis à Vichy et qui prétend porter ce nom [de gouvernement français] est inconstitutionnel et soumis à l'envahisseur. Dans *son état de servitude*, cet organisme ne peut être et n'est en effet qu'un instrument utilisé par les ennemis de la France contre l'honneur et l'intérêt du pays. [...] J'exercerai mes pouvoirs au nom de la France et uniquement pour la défendre, et je prends l'engagement solennel de rendre compte de mes actes aux représentants du peuple français dès qu'il lui aura été possible d'en désigner librement. »

La voie choisie s'inscrit dans la tradition démocratique française. Elle est explicitée à nouveau par la Déclaration organique du 16 novembre 1940 dont il est indispensable de citer quelques extraits : « Considérant que tout le territoire de *la France métropolitaine est sous le contrôle direct ou indirect de l'ennemi* ; qu'en conséquence, l'organisme dit "Gouvernement de Vichy" qui prétend remplacer le Gouvernement de la République, ne jouit pas de *cette plénitude de liberté* qui est indispensable à l'exercice intégral du pouvoir ;/ Considérant que c'est vainement que cet organisme affecte de justifier sa création et son existence sous les apparences d'une révision des lois constitutionnelles, qui n'est en réalité que la violation flagrante et répétée de la Constitution française ; [...] Considérant, en résumé, que malgré les attentats commis à Vichy, la constitution demeure légalement en vigueur, que, dans ces conditions, tout Français, et notamment, tout Français Libre, est dégagé de tout devoir envers le pseudo-gouvernement de Vichy, issu d'une *parodie d'Assemblée Nationale, faisant fi des Droits de l'Homme et du citoyen* et du droit de libre disposition du peuple, *gouvernement dont au surplus tous les actes établissent péremptoirement qu'il est dans la dépendance de l'ennemi* ;/ Déclarons que la voix de ces Français [des territoires ralliés à la France libre], les seuls que l'ennemi ou l'organisme de Vichy qui dépend de lui, n'avait pu réduire au silence, était la voix même de la Patrie et que Nous avons, en conséquence, le devoir sacré d'assumer la charge qui Nous était imposée... [...] »

Un homme s'est attaché à fonder la France libre comme étant dépositaire de la légalité juridique et morale de la France donc d'incarner la France : René Cassin (1887-1976) qui a rejoint Londres le 28 juin 1940. Combattant de 1914-1918, juriste de réputation internationale, haut responsable de l'Union fédérale des mutilés, artisan de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) réfléchi aux heures les plus sombres de la guerre, et futur prix Nobel de la Paix en 1968, sa dépouille a été transférée au Panthéon en 1987. Il fut l'artisan des textes capitaux définissant le rôle de la France libre, son statut vis-à-vis des Alliés. Faut-il ajouter que René Cassin était d'origine juive et que nombre de membres de sa famille ont péri à Auschwitz ? Pour lui, comme l'écrivent ses biographes, la République était « indissociable de la France ». Sa réflexion ne s'est pas limitée à démontrer juridiquement l'illégalité de Vichy. René Cassin fut nommé le 20 octobre 1943 par de Gaulle représentant de la France à la Commission

interalliée sur les crimes de guerre. Surtout, il œuvra à la préparation du retour à l'ordre républicain. Ses biographes le décrivent comme un « légitimiste de la France libre », qui considérait que la France n'était jamais sortie de la guerre. Son rôle fut tout aussi important au sein du Comité juridique créé le 27 juillet 1943, rôle qui le conduira au Conseil d'État. Il eut à traiter la question de l'épuration et la manière de la conduire dans le respect du Droit, celle encore plus délicate de la remise en ordre des décisions et textes législatifs, enjeu considérable. Le Comité juridique qu'il préside fixe au 16 juin 1940, jour de la formation du gouvernement Pétain, le début de l'illégalité. La loi républicaine retrouve par là son entière validité. Tout ce travail minutieux et considérable aboutit à l'ordonnance du 9 août 1944 qui stipule : « La forme du gouvernement de la France est et demeure la République. En droit, *celle-ci n'a pas cessé d'exister.* »

Si l'on veut bien tenir compte de l'œuvre entreprise sous la responsabilité de René Cassin, force est de constater que la France, associée à la République, ne peut être tenue pour responsable des actes de Vichy, régime qui, par un curieux retournement, se verrait exempt de toute accusation, comme exonéré de sa soumission à la volonté de l'occupant nazi. Significativement, François Hollande ne dit mot de Vichy, ni de cet « État français » fantoche, encore moins de René Bousquet et de Pierre Laval qui, on le sait, n'étaient pas à Londres ou sur les champs de bataille.

Il y a aussi un oubli flagrant dans toutes ces déclarations centrées exclusivement sur l'histoire de la France : la place de la rafle du Vel. d'hiv. dans la politique générale nazie de mise en application de la décision de la Solution finale. À l'été 1942, ce sont tous les survivants des ghettos de Pologne occupée qui sont conduits à la mort dans les camps d'extermination construits au printemps (Belzec, Sobibor, Treblinka, sans oublier Chelmno, avec les camions à gaz, qui les précède).

En 1995, Jacques Chirac, par sa déclaration tortueuse, a ouvert l'ère de la repentance tous azimuts sur laquelle s'appuie, consciemment ou inconsciemment, la revendication des législateurs de « dire l'histoire », d'en faire un objet à légiférer. On peut mesurer les conséquences de cette démarche aujourd'hui : la France est à nouveau au banc des accusés en ce mois de juillet. Est-ce à un président dont rien ne permet de juger de la validité de ses connaissances historiques de proclamer dire « la vérité », ce que modestement les historiens eux-mêmes ne prétendent plus faire.

La communauté juive a cru avoir obtenu satisfaction par le discours de 1995, réitéré par celui de 2012, confortant la confusion entre Vichy et la France. Certes la France d'aujourd'hui a le devoir de réparer, dans la mesure du possible, le crime de Vichy, de le prendre en charge, mais elle n'a pas à s'en reconnaître responsable et coupable, ce qui reviendrait à nier le sens du combat de la France libre. Sinon c'est assimiler René Cassin et ses compagnons au pire de Vichy, c'est substituer pour la représenter le visage de Darnand à celui de Jean Moulin. En fin de compte, c'est la République elle-même qui risque d'être traînée devant cette nouvelle inquisition puisqu'elle n'a su éviter à la France et aux Français le terrible drame de 1940, à l'origine de tous ceux qui suivirent. Dès lors on ne voit pas non plus comment nos concitoyens pourraient « être fiers d'être des citoyens français », comme François Hollande l'a déclaré le 6 mai dernier à la Bastille.

Un président qui se veut républicain et ambitionne de renouveler le contrat républicain entre tous les Français ne peut reprendre à son compte la très contestable conception de son prédécesseur. J'espère qu'il y réfléchira et trouvera le moyen d'effacer l'injure faite à René Cassin par sa déclaration intempestive et démagogique du 22 juillet, au nom de la République qui lui est chère. »

Jean-Louis Panné
(juillet 2012).

NB : Sur la prétention inquiétante du politique à « dire » l'histoire voire à légiférer depuis la loi Gayssot (le pire étant atteint par la loi Taubira 2001 qui en déclarant la traite occidentale « crime contre l'humanité » a tout simplement gommé de l'histoire les traites arabo-musulmane et intra africaine responsables à parts égales de cette catastrophe morale, humaine, démographique que fut la traite pour l'Afrique) on lira avec intérêt le chapitre « Les Lois mémorielles » des « mémoires » de Pierre Nora (*Une étrange obstination*, Gallimard, 2022, pp. 317 sq). Et on notera avec Jürgen Habermas (*Espace public et démocratie délibérative, un tournant*, Gallimard, 2023) combien la presse, face à la concurrence des réseaux sociaux, a cédé à l'émotion et, ne s'adressant plus au jugement rationnel de la population, ne remplit plus sa fonction dans la formation de l'opinion publique.

OUVRAGES ET ARTICLES

L'ouverture des archives et la passion de « jeunes » chercheurs (en fait souvent de jeunes retraités passionnés que nous avons essayé de fédérer dans HSCO : voir le site du même nom) expliquent la multiplication des ouvrages sur la SIPO-SD et autres organes répressifs allemands et français dont un certain nombre de membres ont été poursuivis après-guerre. Leurs dossiers d'instruction, les enquêtes, PV d'interrogatoires et autres... se trouvent souvent au Blanc dans le Dépôt Central des archives de la justice militaire (un trésor inaccessible depuis plusieurs années pour cause d'amiante...) mais également dans les AD des villes où ont existé des cours de Justice à la Libération et bien sûr dans les séries Z6 et Z5 des AN. Ces trésors ont été mis à profit, en témoignent les ouvrages suivants :

Sur la « Gestapo » de Limoges :

Christian Pinot, *La Meute, Histoire de la Gestapo de Limoges*, Geste édition, 2022.

(Prix des postiers écrivains – sic – 2022)

Sur la « Gestapo dans les départements du Nd-Pas-de-Calais rattachés au MBB de Bruxelles :

Grégory Célerse, *Histoire de la Gestapo. Bruxelles , Lille, Paris, St Quentin*

Grégory Célerse *La Traque des résistants nordistes 1940-1944.*

Les deux ouvrages sont édités par Les lumières de Lille

Sur la SAP de Poitiers (Cf également notre *Polices des temps noirs...* et l'ouvrage excellent et méconnu de Gilles Antonowicz, *Mort d'un collabo*, Scrineo, 2013) :

Grégory Bouysse, *Encyclopédie de l'ordre nouveau. Hors série-documentation et iconographie volume 4*

NB : l'ouvrage présente essentiellement des reproductions de documents des AD de Poitiers.

► Jacques De Maillard et Wesley Skogan (dir.) *Police et société en France*, Presses de Sciences po, 2023.



Une somme dont la lecture du sommaire donnera une idée (chaque entrée est suivie d'une bibliographie) :

Introduction

Jacques de Maillard, Wesley Skogan

Un système centralisé dualiste sous tension : nouvelles divisions du travail étatique et pluralisme policier

Maintenir les frontières de l'État

Les relations police-population : un malaise récurrent

I - TRAJECTOIRES HISTORIQUES ET RÉFORMES

Chapitre 1 - Une ou des polices ?

Un singulier pluriel

Jean-Marc Berlière, René Lévy

Les pouvoirs de police : un enjeu permanent depuis l'Ancien Régime

La gendarmerie nationale

La sûreté générale, puis nationale

L'État français de Vichy achève l'oeuvre de la III^e République : la législation du printemps 1941

De Gaulle prolonge et achève l'oeuvre de Vichy : la création de la police nationale et le

rattachement théorique de la préfecture de police de Paris (1966-1968)

Conclusion : un nouveau cycle ?

Chapitre 2 - Les discordances du système de police français

Centralisation, spécialisation, concurrence

Malcolm Anderson

Des identités distinctes ?
Entre hostilité et coopération
Les difficultés de la centralisation
Modernisation depuis les années 1980
Conclusion : le système policier français comme constellation complexe

Chapitre 3 – Division du travail judiciaire
Élodie Lemaire
Les réformes et leurs appropriations locales
Les sources du malaise policier
Conclusion : une spécialisation à faible valeur ajoutée

Chapitre 4 – Le modèle de police guidée par le renseignement en police judiciaire
Une mise en oeuvre difficile
Clément de Maillard
Un intérêt tardif et soudain pour le renseignement criminel
Des approches différentes du renseignement criminel
Une mise en oeuvre aux effets marginaux
Conclusion : un renseignement criminel français en clair-obscur

Chapitre 5 – Le contrôle de l'activité policière
Cédric Moreau de Bellaing
L'existence d'un rare contrôle parlementaire
Un contrôle judiciaire limité des activités policières
Les dispositifs de contrôle interne de la police et de la gendarmerie nationales
De la Commission nationale de déontologie de la sécurité au défenseur des droits
Les critiques portées par la société civile à l'encontre de l'activité policière
Conclusion : du contrôle institutionnel au contrôle par les normes professionnelles

II – UN CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE CHANGEANT

Chapitre 6 – Formes et modalités françaises de l'expansion de la sécurité privée
Frédéric Ocqueteau
Indicateurs de croissance : diversification dans le temps et l'espace
Une autorité de contrôle et de régulation qui s'enracine progressivement : le CNAPS
De quoi le récent armement des agents privés est-il le symptôme ?
Conclusion : restaurer les leviers de la confiance parmi les nouveaux professionnels de l'ordre

Chapitre 7 – La pluralisation du policing local
À propos des polices municipales et des services hybrides de sécurisation des espaces collectifs
Virginie Malochet
D'autres acteurs publics ou parapublics de la sécurité locale
Une institutionnalisation de la « coproduction » de la sécurité
Des difficultés à forger un style propre
Conclusion : de la continuité dans le changement

Chapitre 8 – Les partenariats de sécurité
Thierry Delpeuch et Jacqueline E. Ross
Le développement des partenariats de sécurité
Les partenariats fortement intégrés et institutionnalisés
Conclusion : une compensation partielle du déficit de proximité par le partenariat

Chapitre 9 – Renseignement intérieur et antiterrorisme en France
Laurent Bonelli
La réorganisation des services de renseignement intérieur
Surveillance, entrave et « neutralisation préventive »
Penser relationnellement les activités de low et de high policing

Chapitre 10 – Le policing des frontières

Entre contrôle des mobilités et police des étrangers

Sara Casella Colombeau

Étudier les politiques de contrôle frontalier « par le haut » pour comprendre les transformations de l'État

Une approche « par le bas » du policing frontalier attentive à ses effets

Conclusion : vers une européanisation du policing frontalier ?

III – PROBLÈMES ET STRATÉGIES POLICIÈRES

Chapitre 11 – Les contrôles d'identité

Du répertoire professionnel au problème public

Fabien Jobard, Jacques de Maillard

Cibles, déroulement et effets des contrôles

Les contrôles comme répertoire professionnel

Les contrôles comme problèmes publics

Conclusion : contestations croissantes des contrôles et pratiques inchangées

Chapitre 12 – Police et population

La difficile quête de proximité 263

Jacques de Maillard, Mathieu Zagrodzki

Des années 1970 à 2002 : des premières expérimentations à la police de proximité

Depuis 2002 : abandon puis retour timide des initiatives

Conclusion : des réformes limitées dans un système centralisé et tourné vers l'intervention

Chapitre 13 – Les relations entre la police et les citoyens Concepts, mesures, évolutions (1975-2021)

Sebastian Roché

Histoire des études sur les relations police-population en France

Les études européennes et la performance locale de la police : satisfaction des victimes, efficacité contre la délinquance (ICVS)

Les études européennes : l'opérationnalisation des concepts de confiance et de légitimité (ESS)

La qualité de la police, ses contextes locaux et ses publics (Eurojustis-France)

L'usage de la violence : contrôles d'identité, descentes de police et gestion de la foule

Conclusion : défiance et confrontation entre la police et le public

Chapitre 14 – Police, genre et sexualités

Mathilde Darley, Jérémie Gauthier

La lutte contre la délinquance : un « métier d'homme » ?

Le contrôle policier des déviances sexuelles : un travail d'un autre genre ?

Éclairer le genre de la police par la sexualité

Conclusion : le genre et la sexualité comme principes organisateurs du travail policier

Chapitre 15 – De la pacification à la mise à l'épreuve

Une histoire récente du maintien de l'ordre

Aurélien Restelli

La construction d'un maintien de l'ordre professionnalisé (jusqu'en 1968)

Jusqu'aux années 1990 : stabilisation d'un répertoire d'action policier vis-à-vis des foules protestataires

Maintien de l'ordre en banlieue : autres terrains, autres publics, nouvelles armes

Les mises à l'épreuve récentes du maintien de l'ordre français

Conclusion : et si la France regardait ce qui se passe ailleurs ?

Chapitre 16 – Mobilisations contre les violences et discriminations policières

Magda Boutros

Un espace militant hétérogène

Mobiliser le droit contre la police

Impacts politiques : changement des termes du débat

Conclusion : transformation des termes du débat sans changements dans les politiques publiques

► **Marc Cools & alii (dir.) , *PolBru 20 ans/jaar. Du passé au présent. Contributions et réflexions sur un riche passé policier.* Gompel & Scavina, Bruxelles, 2022.**



Vingt ans après la fusion des polices communales de Bruxelles et d'Ixelles en 2002, la zone de police PolBru fait le bilan d'une évolution passionnante. Après la réforme de la police, les anciens gendarmes se sont soudainement vus intégrés au niveau local. Les nombreux événements nationaux et internationaux dans la capitale ont dû alors être encadrés au niveau local, qui devait également continuer d'assurer les fonctionnalités de base au profit du citoyen. Ce livre revient non seulement sur les vingt ans de la zone de police PolBru, mais aborde également des thèmes sociaux plus larges, comme celui de la diversité qui caractérise la zone. Un ouvrage de référence pour ceux et celles qui se sentent liés au corps de police.

Deux chapitres intéresseront directement les historiens :

« Une Brève histoire des services de police jusqu'à la fin de la 2^e GM » par une vieille connaissance Paul Ponsaers (pp.35-75)

« La Police des mœurs à Bruxelles. Régulations et contrôle de la prostitution 1844-1948 » (Jonas Maas et Pieter Leloup, pp. 77-108)

Les spécialistes apprécieront : « Maintenir l'ordre dans la capitale 1965-1975 » (Elie Teicher, pp.165-200)

► **Rémy Nollet, *Face à la mort, Le témoignage inédit d'un gendarme*, Éditions du Rocher.**



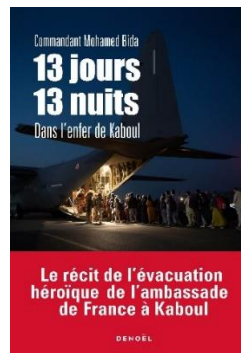
Colonel de gendarmerie, Rémy Nollet développe au long de seize chapitres ses confrontations à la mort. Que ce soit au sein de la brigade territoriale de Blanquefort

ou de la compagnie de Meylan, il retrace avec humanité et délicatesse ces tristes et violentes rencontres. Cet aspect de la vie sort ainsi du cadre médiatique ou audiovisuel pour prendre tout son sens dans le cœur des lecteurs.

La mort, aussi invisible qu'inévitable, la gendarmerie la côtoie tous les jours, et c'est au travers de plus de 200 pages que le colonel Rémy Nollet nous livre son expérience du sacrifice ultime avec une grande décence. Chaque chapitre propose une expérience spécifique de la confrontation entre l'homme et la mort. De la première confrontation, aux homicides, accidents, suicides, mais aussi à la mort d'un proche ou d'un collègue, c'est un texte à la fois fort, subtil, poignant et très humain.

De Loïc, inconnu du grand public, au colonel Arnaud Beltrame, recevant les derniers honneurs dans la cour des Invalides, l'auteur dévoile un aspect peu connu de l'engagement quotidien des militaires et gendarmes. (note éditeur)

► **Mohammed BIDA, *13 jours, 13 nuits dans l'enfer de Kaboul*. Denoël, 2022**

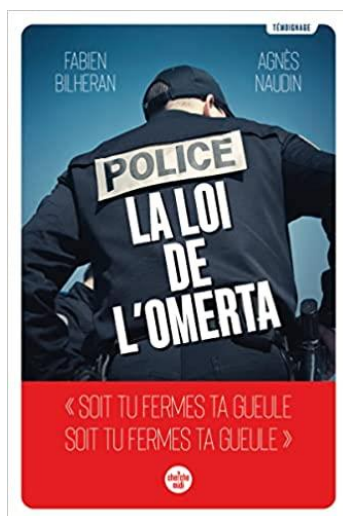


Le récit -d'une rare puissance- de l'action des 10 policiers et de leur chef en charge de la sécurité de l'ambassade de France où se sont réfugiées 500 personnes alors que Kaboul est envahie par les Talibans ce 15 août 2021. Tandis que les scènes d'apocalypse et de chaos se multiplient dans la capitale, ces policiers livrés à eux-mêmes vont réussir à sauver ces hommes, ces femmes et ces enfants, les conduire au péril de leur vie vers la liberté, jusqu'à l'aéroport où les attend une nouvelle mission plus éprouvante encore.

Événement qui eut peu de retentissement dans une France en vacances, cette évacuation (au cours de 13 jours et 13 nuits, les policiers, diplomates et militaires de la mission française en Afghanistan ont sauvé 2 834 personnes) est racontée, avec des mots forts, par Mohammed Bida, le chef de ce groupe de policiers.

« Un récit héroïque, qui est aussi une leçon d'humanité et de résilience » (note éditeur) et, pour une fois, c'est vrai (jmb)...

► **Agnes NAUDIN et Fabien Bilhéran. *Police la loi de l'omerta*, Le Cherche Midi, 2022.**



Qu'il est fort (et insupportable) le contraste entre ces faits qui font honneur à des policiers et gendarmes prêts au sacrifice suprême pour sauver des vies et cette descente – une de plus – dans les bas-fonds des commissariats et des postes de police où ce ne sont apparemment pas les mêmes valeurs qui règnent.

Un nouvel ouvrage de témoignages (une capitaine déjà auteur de plusieurs ouvrages et un collègue qui a démissionné) montre dans quels abîmes est tombée une institution et une administration qui ferme trop souvent les yeux ou étouffe les dérives d'une partie de ses troupes plutôt que de prendre les mesures qui s'imposent. Le résultat le plus évident : décourager ceux qui ont le courage de dénoncer des faits inadmissibles et conforter une détestation de plus en plus générale d'une administration faite pour défendre la sûreté et la liberté mais déshonorée par ceux qui la salissent par des attitudes indignes.

On rapprochera ce livre de celui, paru il y a dix ans, au titre pratiquement identique (*Omerta dans la police* de Sihem Souid qui dénonçait abus de pouvoir, corruption, trafic de statistiques, racisme, sexisme et homophobie, qu'elle avait découverts après être entrée dans la police par vocation et pour défendre les valeurs de la République. Elle avait très vite compris qu'elle avait fait fausse route.

Rien ne bouge en dépit du discours récurrent sur l'administration « la plus contrôlée ». Il n'est pas pire aveugle...

A ce propos l'affaire des sept policiers de la BAC de nuit de Nancy jugés en appel pour harcèlement, brimades, injures racistes et autres gracieusetés est d'autant plus choquante qu'elle s'est déroulée dans une ville dont les policiers du service des étrangers se sont illustrés en juillet 1942 par leur action pour sauver des juifs menacés de déportations. Un cas rare de désobéissance collective ...

Un honneur professionnel bien oublié...

► **Geoffroy D'ASTIER DE LA VIGERIE, L'exécution de Darlan. La fin d'une énigme. Editions Librinova, 2022**

GEOFFROY
D'ASTIER DE LA VIGERIE

**L'EXÉCUTION
DE DARLAN**
LA FIN D'UNE ÉNIGME



Note éditeur (et remarques jmb) :

En décembre 1942, l'amiral François Darlan est abattu à Alger. Ce n'est pas seulement un homme que l'on tue, mais aussi et surtout le symbole de la collaboration avec l'Allemagne nazie. L'assassinat de l'ancien chef du gouvernement de Vichy, successeur désigné de Pétain, a fait couler beaucoup d'encre et suscité pas mal d'hypothèses et de fantasmes : qui a donné l'ordre de tuer Darlan : Churchill, Giraud, De Gaulle, Roosevelt, le comte de Paris... ? Dans son ouvrage, Geoffroy d'Astier de la Vigerie souhaite rétablir la vérité et s'intéresse notamment aux faits qui ont abouti à l'exécution de l'amiral : sa trahison en juin 1940, sa prise de pouvoir en Afrique du Nord au lendemain du débarquement allié du 8 novembre 1942, la fomentation du complot monarchiste visant à l'éliminer, l'enquête qui s'en est suivie... Sans oublier les rôles précis qu'y ont tenu le comte de Paris, le général de Gaulle, ainsi que les services secrets anglais et américains. Mine d'informations sur l'affaire Darlan, cet ouvrage ne se contente pas de témoignages et d'archives inédites, mais redécouvre aussi le dossier d'instruction retrouvé en 2016 au Dépôt des archives de la justice militaire au Blanc et puise dans l'histoire familiale de l'auteur directement concernée et impliquée dans l'événement.

A compléter avec une ITW de l'auteur :

https://www.revueconflits.com/assassinat-de-darlan-la-fin-dune-énigme/?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=assassinat_de_darlan_la_fin_d_une_énigme&utm_term=2023-02-22

et le témoignage de l'un des conjurés :

Mario Faivre, *Nous avons tué Darlan – Alger 1942*, Paris, La Table Ronde, 1975

NB : *L'assassinat de l'amiral Darlan*, L'esprit du temps, Paris, 1992 est le témoignage du juge d'instruction militaire le commandant Albert-Jean Voituriez qui a mis au jour les détails du complot dans les semaines qui ont suivi. Malheureusement rédigé en 1979, sans documents, son livre est rempli d'approximations, d'affirmations erronées.

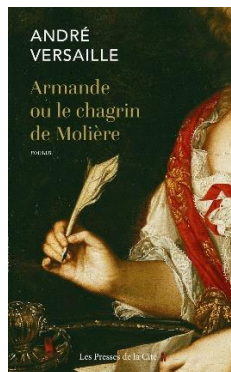
► **Michelle PERROT**, *Punir et comprendre, entretiens avec Frédéric Chauvaud*, PUR, 2023.



On ne présente plus Michelle Perrot et le rôle pionnier qu'elle a joué (avec Jacques-Guy Petit) dans l'histoire pénitentiaire : un chantier ouvert au début des années 1970 à la suite des écrits de M. Foucauld et R. Badinter. Dans ces entretiens avec Frédéric Chauvaud, grand spécialiste de ces questions (il vient de publier *La Nuit pénitentiaire* chez le même éditeur) elle revient sur les « modèles » d'enfermement, la médiatisation du fait divers, le crime comme clé de compréhension d'une société : une lecture stimulante enrichie d'une bibliographie rappelant l'essentiel des textes de Michelle Perrot et d'illustrations peu connues tirées des collections du musée Carnavalet ou de collections privées.

► Pour changer de siècle et de sujet, deux romans historiques chaudement recommandés :

André VERSAILLE, *Armande ou le chagrin de Molière ?* Presses de la Cité, 2022.



Eminent spécialiste de Molière dont il a édité l'œuvre pour la collection Bouquins (*Tout Molière*, 2022), André Versaille imagine avec une érudition sans faille, dans une langue savoureuse et gourmande, un journal apocryphe écrit par Armande Béjart 26 ans après la mort de son mari.

« Nous étions tous deux malheureux. Toi de mon désamour ; moi, de me sentir prisonnière. Tu vivais dans le souvenir d'une flamme qui n'était plus que la tienne. D'où donc te venait cette force qui s'obstinait à maintenir ce fantôme vivant ? »

Jean-Pierre CABANES, *Rhapsodie italienne*, Albin Michel, 2021.

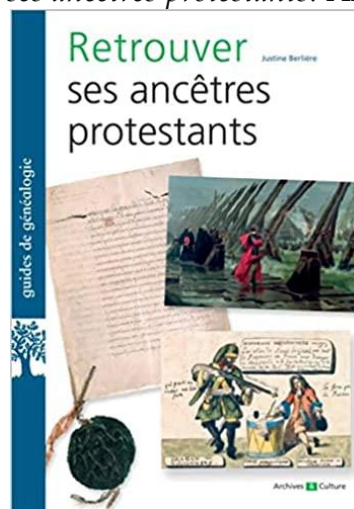


Des premières heures du fascisme à la fin de la Seconde Guerre mondiale, les passions politiques, les sentiments, les haines et les ambitions s'entrecroisent violemment.

Une fresque épique qui s'appuie sur une connaissance remarquable de l'histoire italienne...

► Une histoire (doublement !) familiale

Justine BERLIERE, *Retrouver ses ancêtres protestants*. Archives & Culture, février 2023.



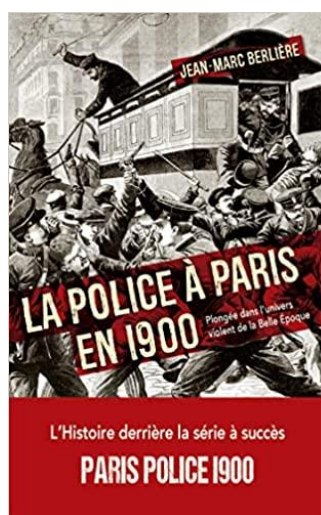
La généalogie est devenue une passion française, grandement facilitée par l'usage d'internet et la mise en ligne de sources variées. Si cette mise en ligne a grandement facilité la quête généalogique, la multiplicité des sources, leur dispersion, leur classement et leur interprétation peuvent plonger le chercheur - même confirmé - dans la perplexité. Certaines recherches sont par ailleurs compliquées par le contexte historique, politique, géographique et social : c'est le cas des non catholiques en France, particulièrement les protestants, minorité religieuse qui a longtemps dû vivre cachée ou s'exiler pour garder sa foi. Victimes d'une persécution qui allait jusqu'à la négation d'actes fondamentaux pour une recherche généalogique - baptêmes, mariages, sépultures -, ces huguenots sont difficiles à identifier, localiser, retrouver entre 1685 (révocation de l'édit de Nantes) et la Révolution. Ce petit guide de généalogie protestante donne des pistes administratives et géographiques, des

conseils et des indications méthodologiques selon les périodes, en France et à l'étranger, du XVIe jusqu'à nos jours, pour chercher et trouver des ancêtres protestants.

Pub :

Quitte à faire dans l'auto-promotion, je me permets de rappeler cet autre livre (autre époque, autres problèmes, mais non moins passionnants) sorti en même temps que le précédent. J'ai souhaité y montrer la réalité qui est celle de Paris en 1900 dans lequel la série – *Paris, Police 1900* – produite et diffusée par Canal+ déroule avec talent, ses épisodes et campe ses personnages inspirés de personnes réelles (Lépine, Puibaraud, Bertillon, Cochefert, Meg Steinheil, Drumond, Guérin...) mais avec pas mal de déformations, d'imagination et quelques anachronismes ce qui est le propre de la fiction.

J.-M. BERLIERE, *La Police à Paris en 1900*. Nouveau-Monde éditions, 2023, 19,90€



La série à succès *Paris Police 1900* a fait découvrir aux Français l'atmosphère policière et criminelle de la capitale au tournant du siècle. On y découvre l'univers violent des ligues antisémites, sur fond d'affaire Dreyfus, avec notamment les frères Guérin, la reprise en main et la modernisation de la police parisienne sous la poigne de fer du préfet Lépine, les débuts chaotiques de la police scientifique avec Bertillon, les intrigues politiques et l'espionnage dans la bonne société avec la courtisane Meg Steinheil, la « pompe funèbre » qui a causé la mort du président Félix Faure... Tous ces personnages ont existé, mais où s'arrête l'histoire et où débute la fiction ?

Conçu par l'un des meilleurs spécialistes de la police à la Belle Époque, dont les travaux ont nourri les auteurs de nombreuses fictions policières, ce livre permet de comprendre qui étaient réellement ces personnages et de lire les témoignages-clés jamais réédités de plusieurs policiers de l'époque et du préfet Lépine. Jean-Marc Berlière analyse ainsi le

maintien de l'ordre, l'agitation des ligues, l'affaire Dreyfus, la prostitution, les grandes figures de criminels et le rôle des anarchistes.

Cet ouvrage de référence sur le tournant policier des années 1900 nous offre une véritable plongée dans l'univers violent de la Belle Époque.

Professeur émérite à l'université de Bourgogne, Jean-Marc Berlière est historien, spécialiste de l'histoire des polices en France. Auteur de nombreux ouvrages, il a notamment publié *Polices des temps noirs* (Perrin) et, avec René Lévy, une *Histoire des polices en France, de l'Ancien Régime à nos jours* chez Nouveau Monde éditions.

► Un article important sur l'épuration :

MORIN Gilles, « L'épuration à Paris. Justiciables et jugements de la cour de justice de la Seine à la Libération », 20 & 21. *Revue d'histoire*, 2022/3 (N° 155), p. 23-41. URL : <https://www.cairn.info/revue-vingt-et-vingt-et-un-revue-d-histoire-2022-3-page-23.htm>

Souvent critiquée – à juste titre – pour ses excès, ses ratés, ses erreurs... parfois fantasmée ou carrément niée, l'épuration n'avait pas encore fait l'objet d'une analyse précise – notamment statistique – depuis l'ouverture de la série Z6 aux AN (Cour de justice de la Seine). C'est désormais chose faite grâce à ce travail dont Gilles Morin nous livre les prémices.

Des revues :

► *L'ESSOR DE LA GENDARMERIE NATIONALE* (mensuel, 4€ le numéro), publication créée en 1936 (et interdite dans les casernes jusqu'à la fin des années 1950) a fait peau neuve. Si la revue publie toujours des informations corporatives (« vos droits », nominations, promotions, nécrologie, réforme des retraites, etc...) elle propose aussi des dossiers documentés sur des affaires judiciaires et des crimes dans lesquels la gendarmerie a enquêté ou s'est trouvée impliquée d'une façon ou d'une autre.

Les dernières livraisons évoquent Radouane Lakmid (l'assassin d'Arnaud Beltrame, le 23 mars 2018), N° 573 de janvier 2023, Nordahl Lelandais, l'assassin de la petite Maëlys (n°569 - septembre), l'affaire Grégory (N°575, mars 2023).

► *OCTAVE MIRBEAU - ÉTUDES ET ACTUALITÉS*, n° 4, Éditions du Petit Pavé – Amis d'Octave Mirbeau, Brissac-Angers, mars 2023, 398 pages ; 26 € (ou 36 € pour adhérer aux Amis de Mirbeau).

Ce quatrième numéro de la revue annuelle de l'association internationale des Amis d'Octave Mirbeau (AOM) entend poursuivre le travail entamé il y a 29 ans : enrichir encore les études portant sur l'œuvre de Mirbeau, et contribuer à la popularisation, auprès d'un plus large public, des œuvres, des valeurs et des combats de « l'imprécauteur »

au cœur fidèle ». Il comporte donc des articles universitaires et des synthèses relatives à la littérature, à l'art et à l'histoire, mais aussi un grand nombre de documents inédits, de témoignages divers, d'informations nouvelles sur Mirbeau, sur ses nombreux amis et confrères, sur l'actualité de Mirbeau aujourd'hui, et sur les actualités mirbelliennes à travers le monde, ainsi que de très riches notes bibliographiques sur l'écrivain et sur tous les aspects de la Belle Époque, dont il était un acteur reconnu et influent. C'est ainsi qu'on y croise Tolstoï et Zola, Paul Hervieu et Albert Adès, Claude Monet et Auguste Rodin, Van Gogh et Gorki, Alphonse Allais et les Incohérents..... Voir la table des matières : <https://www.calameo.com/read/00606813554fe35491121>.

Comme nos trois premiers volumes de la série, et comme les 26 numéros précédents des *Cahiers Octave Mirbeau* dont il prolonge la mission (soit quelque 12 000 pages en tout...), il est de nouveau superbement illustré (160 illustrations) et comporte notamment des œuvres originales signées Philippe Barbier, Jacques Cauda, Jean Estaque, Antoine Juliens, Nadia Khiari, Daria Matskievitch, Stefan Prince, Nicolas Rozier, Corinne Taunay et Éloi Valat.

Pour commander le volume, ou adhérer aux Amis d'Octave Mirbeau (36 €, ou 20 € pour les étudiants et les chômeurs), s'adresser à AOM, 10 bis rue André Gautier, 49000 ANGERS

► CONFLITS

Toujours intéressante, cette revue en ligne publie un entretien avec Xavier Driencourt ancien ambassadeur de France en Algérie : *Le « système » algérien étouffe l'Algérie.*

https://www.revueconflits.com/le-systeme-algerien-etouffe-lalgerie-entretien-avec-xavier-driencourt/?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=un_degel_de_pr_intemps_pourrait_il_arriver_entre_les_deux_rives_du_detroit_de_taiwan&utm_term=2023-03-22

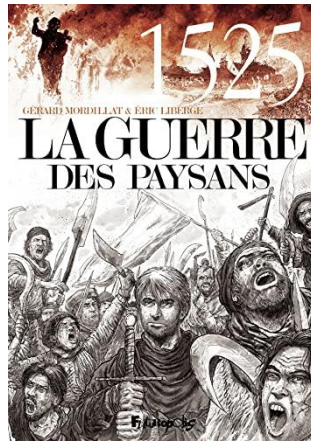
Une BD :

► Gérard Mordillat et Eric Liberge, 1525, *la Guerre des paysans*. Futuropolis, 2022.

Cette « guerre », en réalité le soulèvement des paysans anabaptistes de Saxe dirigé par Thomas Müntzer a déjà fasciné de nombreux auteurs.

Cette fois, c'est l'auteur de la série *Corpus Cristi* qui s'y colle : une garantie...

Et son texte est servi par de magnifiques dessins.



Sur la toile :

► Libéralité et hospitalité universitaire françaises :

Vous avez aimé l'affaire Boudarel ?

Vous adorerez l'affaire Sandoval :

<https://www.streetpress.com/sujet/1676284119-france-nationalite-tortionnaire-mario-sandoval-policier-crimes-dictature-argentine>

► Un entretien filmé de René Lévy mon complice de 40 ans :

<https://www.youtube.com/watch?v=nciPENpPHrE>

suivi de celui d'Arlette Farge :

<https://www.youtube.com/watch?v=1-tICC5ofuA>

et précédé de celui de Michelle Perrot :

<https://www.youtube.com/watch?v=uEvuW7HDwmA>

► l'IHEMI (institut des hautes études du ministère de l'intérieur) organise des formations aux sujets très intéressants.

Pour consulter le programme, déposer une candidature pour être auditeur consulter le site

<https://www.ihemi.fr/>

ARCHIVES

► SHD déménagements et fermetures

https://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/sites/default/files/2023-03/20230324_NP_SHD_information_archives_transferts_en-cours.pdf

► AN salle de lecture virtuelle :

EXPÉRIENCES ET INNOVATIONS

DÉCOUVREZ LE NOUVEAU SERVICE EN LIGNE DES ARCHIVES NATIONALES

par Sandrine Herbet, mission des grands projets numériques



Page d'accueil de la salle de lecture virtuelle. © Archives nationales de France

Depuis une dizaine d'années, les publics des services d'archives sont habitués au fait que si des archives, de plus en plus nombreuses, sont consultables en ligne, d'autres nécessitent toujours un déplacement en salle de lecture, soit parce qu'elles n'existent pas au format numérique, soit parce qu'elles ne sont pas librement diffusables sur Internet, principalement en raison des données à caractère personnel [DCP] qu'elles contiennent.

Ces informations nominatives sont également nombreuses dans les instruments de recherche dont la vocation est de faciliter l'accès aux archives en les décrivant finement. De ce fait, eux aussi ne sont pas toujours diffusables en ligne. Ainsi, de manière paradoxale, un déplacement physique en salle de lecture est parfois nécessaire pour vérifier, en local, l'existence ou non d'un dossier individuel.

Éviter un déplacement aux Archives nationales

C'est pour éviter de tels déplacements que les Archives nationales ont intégré à leur stratégie 2021-2025 un objectif prioritaire de développement de nouveaux services numériques sécurisés permettant de gommer progressivement certains inconvénients liés aux distances. La première offre consiste en un nouveau lien cliquable « Accès sécurisé – Me connecter » situé en haut de la page d'accueil de la Salle de lecture virtuelle [SLV]. Elle s'adresse à tous, lecteurs déjà inscrits

comme nouveaux utilisateurs. Elle repose sur l'utilisation du service FranceConnect ou la possession d'une carte de lecteur des Archives nationales en cours de validité.

Consulter des contenus supplémentaires

Cet accès sécurisé permet de consulter à distance toutes les informations détaillées contenues dans les instruments de recherche en ligne, y compris des données à caractère personnel non diffusables sur Internet.

Les internautes inscrits peuvent également accéder à un premier fonds entièrement numérisé (environ 275 000 vues) concernant les procédures engagées à l'encontre des militants du Parti communiste français d'août-décembre 1944. Ces archives de la section spéciale auprès de la cour d'appel de Paris (sous-série Z/4, 1941-1944), déjà librement consultables en application de l'arrêt du 24 décembre 2016, sont désormais accessibles en ligne. Tous les contenus sont téléchargeables pour un

usage personnel. Les données téléchargées ne peuvent pas être redistribuées afin de garantir la protection de la vie privée des personnes concernées en application de la législation et de la réglementation en vigueur.

En raison de l'extension du périmètre de l'offre proposée par les Archives nationales, la SLV historique a été rebaptisée « Salle de lecture virtuelle ».



Le syndicat des cadres du MI (ancien syndicat des officiers de police) fête ses 40 ans avec une brochure sur papier glacé :

**« 40 ans de
syndicalisme
majoritaire »
« L'officier de
police au coeur
des réformes**

[Jean-Marc bailleul](#), Auteur

Monographie

Editeur : [Paris : Ministère de l'Intérieur](#)

Collection : [SCSI \(syndicat des cadres de la sécurité intérieure\)](#)

Note générale : 40 ans de syndicalisme majoritaire

Catégories : [Police \(Personnel de police\)](#) ; [Police \(Représentation de la police\)](#) ; [Syndicat](#)

[syndicalisme](#) ; [police](#) ; [personnel](#) ; [ministre](#) ; [réformes](#) ; [officier](#)

Résumé : Les syndicats des cadres de la sécurité intérieure, que certains ont connu sous le nom de Syndicat National des Officiers de Police ou Syndicat National des Policiers en civil, célèbre cette année son quarantième anniversaire.
Retour sur les nombreuses années de militantisme et d'engagement, regardées avec fierté.

FAQ :

Pour ceux qui recevraient cette
« Lettre aux amis... »
pour la première fois :

Q/ Comment et pourquoi suis-je destinataire de cette *Lettre* ?

R/ Si vous ne l'avez pas demandé vous-même, il y a de fortes chances pour que vous ayez été « balancé » par un/des ami(s) : cherchez le(s)quel(s) nous ne dénonçons JAMAIS nos indices !

Q/ Je ne suis pas un ami de la police ! (ton scandalisé)

R/ Cette « *Lettre* » (dont le titre est inspiré de la rubrique « Deux mots aux amis » d'un journal libertaire du début du XX^e siècle) parfaitement informelle et à fréquence irrégulière, a pour but de diffuser les informations - publications de livres ou d'articles, soutenances de thèses, colloques ou journées d'études - en rapport avec l'histoire, la recherche, la réflexion, les archives et sources... concernant peu ou prou le domaine policier (gendarmerie comprise !)... Il n'est donc pas nécessaire d'aimer la police (ou la gendarmerie) pour en être destinataire : s'intéresser à l'histoire d'institutions qui jouent un tel rôle dans l'Histoire et occupent une place si délicate dans la démocratie, suffit...

Ceci dit si vous souhaitez ne plus figurer sur la liste des destinataires, rien de plus simple : répondez à ce courriel avec la mention « STOP ! »

En revanche si vous connaissez des gens susceptibles d'être intéressés par ces nouvelles, n'hésitez pas, soit à leur faire suivre ce courriel, soit à nous transmettre leurs adresses électroniques (voir 1.) : nous ne livrons jamais le nom de nos informateurs !

Si vous souhaitez connaître ou recevoir les *Lettres* précédentes, il suffit de le demander... ou d'aller consulter les Archives du site de HSCO <https://hsko-asso.fr/lettre-aux-amis-de-la-police/>

Ou celui de Criminocorpus

Dernier détail : le rédacteur de ce courriel ne saurait tout connaître de ce qui paraît et se fait dans le domaine... ce qui explique les éventuelles lacunes et absences...

Là encore, le plus judicieux est de me prévenir, un mél et je transmettrai bien volontiers l'information...

jMb